

Déclaration CDEN du 16 mars 2021



Madame la Préfète
Monsieur le Directeur Académique,
Madame la vice-présidente du conseil départemental.
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN du Gard,

Permettez-nous tout d'abord de commencer notre déclaration liminaire en souhaitant à notre tour la bienvenue à Madame Lecaillon dans ses fonctions de préfète du Gard. En tant qu'organisation syndicale, nous sommes attachés à un dialogue social constructif et de qualité. Ce dialogue se construit dans le temps par une relation de confiance que nous espérons pouvoir établir avec vous et approfondir avec Monsieur le Directeur Académique. Même si nos positionnements divergent, l'important est d'être capable de se mettre autour d'une table ou d'écrans ordinateurs pour une visioconférence, afin de discuter de tous les sujets, de manière respectueuse et apaisée dans l'intérêt des personnels et des élèves.

Nous allons maintenant rentrer dans le vif du sujet de ce CDEN.

Concernant la carte scolaire 1er degré, malgré la nouvelle baisse annoncée de 744 élèves à la rentrée 2021, le Gard se voit doté de 20 postes supplémentaires. Cela pourrait nous rassurer, si une importante série de mesures n'étaient pas à financer sur cette dotation, par exemple le dédoublement des Grandes Sections en REP et REP+ ou le plafonnement à 24 des GS, CP et CE1 en milieu ordinaire et enfin l'augmentation des décharges de direction. L'Unsa Education rappelle que le Ministère s'est engagé à ce que cette augmentation ne soit qu'une première étape. La montée en charge est attendue pour alléger les tâches des directrices et directeurs.

Le nouveau mode de remplaçant instauré dans les écoles n'est pas satisfaisant, surtout en période de pandémie, il complique le travail des équipes qui doivent en toute urgence le matin suppléer à l'absence d'un professeur empêché de venir assurer ses cours. Il y a un vrai problème de manque de remplacement qui se fait cruellement ressentir cette année. Nous avons besoin de postes en plus pour abonder la brigade de remplaçants très insuffisante.

L'ASH et l'École Inclusive souffrent aussi du manque de moyens. Cela conduit des enseignants à devoir accueillir dans leur classe des élèves à besoins éducatifs particuliers sans que les conditions matérielles et humaines requises y soient associées. La mutualisation des AESH au sein des PIAL a dégradé les conditions de travail de ces personnels insuffisamment payés, qui ont l'impression de servir de bouche-trous au détriment du lien humain qu'elles nouaient avec les élèves.

Nous souhaitons également aborder la situation des écoles du chemin bas de la ville de Nîmes qui bien malgré elles ont fait la une des faits divers à cause des trafiquants de drogue qui ont développé leur commerce jusque sous les fenêtres des établissements scolaires. Nous remercions le Directeur Académique d'avoir réuni un CHSCT exceptionnel en présence du procureur de la république, de votre adjointe et de Mme Nury la vice-présidente ainsi que des représentants de la ville. En tant qu'organisation syndicale, l'UNSA Education note que des actions nécessaires ont été mises en place par les collectivités territoriales et la DSDEN (rehaussement des grilles, achat de garages ...) pour essayer de solutionner le problème sur du plus ou moins long terme. Ces mesures semblent toutefois insuffisantes et restent pour l'instant inopérantes au quotidien. Nous demandons que les moyens mis à disposition pour protéger ses écoles perdurent et que les préconisations que l'UNSA Education a fait voter en CHSCTD soient rapidement mises en œuvre.

Concernant, la dotation scolaire du second degré pour la rentrée 2021, l'UNSA Education dénonce une nouvelle fois le recours exponentiel aux heures supplémentaires, dont le nombre n'a fait que s'accroître par rapport à l'an passé + 133 HSA (heures supplémentaires à l'année) en 2020 et + 232 HSA pour la rentrée 2021. Celle-ci s'accompagne en parallèle d'une diminution drastique des heures postes – 345 HP (heures postes) pour l'année prochaine qui retire des moyens en poste aux établissements. La dotation du Gard, après balance des HP et des HSA est déficitaire de 113 heures par rapport à l'année prochaine, tandis que la démographie des effectifs scolaires dans les collèges continue cette année encore d'augmenter avec + 121 élèves.

Ce n'est pas suffisant ! Le collège ne peut être la variable d'ajustement de la mise en place de la réforme du baccalauréat et de la « priorité » au premier degré. À quoi bon tenter de réduire les carences scolaires au primaire si les conditions d'enseignement du collège se détériorent au fil des années.

Enfin, nous ne pourrions pas finir cette déclaration sans dire un mot sur la situation sanitaire. Depuis le début de la crise, l'Unsa Education soutient les actions de prévention qui permettent d'éviter la fermeture généralisée de nos écoles et de maintenir nos établissements ouverts.

Cependant nous vous avons déjà alerté M. le directeur académique sur l'état d'épuisement dans lequel se trouvent les personnels alors que la crise sanitaire ne faiblit pas. Le port du masque et la constante évolution des mesures sanitaires, (la FAQ ministérielle a été mise jour 17 fois) nécessite de constants efforts d'adaptation qui entraîne un risque d'épuisement professionnel aussi réel que la covid-19.

L'effort supplémentaire qui est demandé aux personnels pour qu'ils fassent passer des tests salivaires n'est pas entendable. Cela ne relève ni de leurs missions ni de leurs compétences.

Pour l'Unsa Education, si cette campagne de tests peut avoir son utilité, elle ne doit pas se transformer en coup de communication dont les personnels seraient des chevilles ouvrières déjà sursollicitées. C'est pourtant ce qu'ils ou elles constatent et déplorent aujourd'hui. Les personnels ne sont pas au service des plans de communication de leur employeur. Si le gouvernement, qui par ailleurs patine avec sa stratégie vaccinale, s'est fixé des objectifs chiffrés et veut donner à voir une action déterminée, ce n'est pas aux personnels de faire encore l'impossible pour tenir ces objectifs. L'Unsa Education y veillera.

Je vous remercie Mesdames et Messieurs.